

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2024-12-009

L'an deux mille vingt-quatre et le 05 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Éric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Emilie BOULET, Mathieu GARRIGUE, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Laetitia TISSEYRE, Angélique FOUSTER, Ludovic THIVOLLE

Absents :

Mme Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET  
Mme Agnès DELCOR donne procuration à Mme Marie-José ESTEVA

Madame Angélique FOUSTER a été élue secrétaire de séance.

**BUDGET ANNEXE CAMPING – DECISION MODIFICATIVE N°1**

M. le Maire rappelle le budget annexe du camping sol i neu ainsi que le besoin de crédits supplémentaires sur ce budget.

Après étude comparative des besoins de chaque article de la section de fonctionnement.

Vu le Budget Primitif 2024

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DECIDE** de voter la décision modificative N°1 du budget annexe 2024 du camping sol i neu en section de fonctionnement suivant le tableau récapitulatif ci-joint :

**Fonctionnement**

Article	Chapitre	Libellé	DEPENSES	
			Diminution crédits	Augmentation crédits
60611	011	Eau et assainissement		3 500.00 €
60612	011	Energie - Electricité		5 000.00 €
60632	011	Fournitures de petit équipement		3 000.00 €
615221	011	Entretien et réparations bâtiments		300.00 €
615231	011	Entretien et réparations sur voirie	3 000.00 €	
6156	011	Maintenance		1 000.00 €
622	011	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	600.00 €	
635	011	Autres impôts, taxes et vers ass.		300.00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>			<b>3 600.00 €</b>	<b>13 100.00 €</b>
Article	Chapitre	Libellé	RECETTES	
			Diminution crédits	Augmentation crédits
7032	70	Droits de stationnement		9 500.00 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>				<b>9 500.00 €</b>

**DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception en préfecture  
066-216600056-20241205-202412009-DE  
Date de télétransmission : 13/12/2024  
Date de réception préfecture : 13/12/2024



Monsieur Le Maire  
Christian PALLARES